

## Le concours national de reconquête des entrées de ville s'ouvre à toutes les communes

Les quatre lauréats de la 16e édition du "concours national de reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges" porté par la Fédération patrimoine-environnement et par Sites et Cités remarquables de France ont été reçus ce 25 novembre par la ministre de la Culture.

Nouveautés cette année : l'extension aux communes de moins de 2.000 habitants et l'ouverture à trois types d'entrées de villes - terrestres, mais aussi ferroviaires et fluviales.



Roselyne Bachelot-Narquin a reçu, le 25 novembre, les lauréats de la 16e édition du "concours national de reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges". Ce concours est porté par la Fédération patrimoine-environnement et par Sites & Cités remarquables de France et bénéficie du soutien du ministère de la Culture et de celui de la Transition écologique. La 16e édition de ce concours, qui se tient tous les deux ans, est marquée à la fois par une ouverture à toutes les communes, quelle que

soit leur taille, et par une extension de la notion d'entrée de ville.

### Qualité paysagère et "zéro artificialisation nette"

L'enjeu de ce concours est de mettre en avant des initiatives exemplaires de reconquête des entrées de ville. Ces territoires correspondent généralement à la notion d'"architecture provisoire" et contrastent souvent avec la qualité architecturale et patrimoniale de la ville elle-même. Ils souffrent de nombreux maux : zones d'échanges circulatoires intenses et inaccessibles à d'autres modes de transport que l'automobile, urbanisme commercial de périphérie, étalement urbain incontrôlé, déficit d'identité urbaine et paysagère, publicité envahissante et pollution visuelle, artificialisation des sols... Les enjeux de leur reconquête se situent donc à la fois en termes de qualité architecturale et paysagère et de lutte contre l'étalement urbain, notamment dans la perspective du "zéro artificialisation nette" (ZAN).

Le concours vise différents lieux regroupés sous un terme générique : les entrées de ville proprement dites, les sites patrimoniaux en friche, les zones d'activités ou de commerce, les traversées de territoires, villages et agglomérations et, plus généralement, "les territoires périphériques qui souffrent d'un déficit d'identité urbaine et paysagère". Seules sont éligibles les opérations finalisées ou dont une tranche suffisamment significative a été réalisée depuis moins de cinq ans, au moment du

dépôt de la candidature. Une même candidature peut porter sur une seule ou plusieurs opérations "qui expriment une vision cohérente du développement urbain".

## Par terre, par fer et par eau

L'édition 2021 du concours national de reconquête des entrées de ville a été marquée par plusieurs innovations. Tout d'abord, le concours est désormais ouvert aux collectivités de moins de 2.000 habitants. Ceci a conduit à créer deux prix distincts : l'un pour les communes de moins de 2.000 habitants et l'autre, correspondant au concours originel, pour celles de plus de 2.000 habitants. La seconde innovation concerne l'extension du champ du concours. Outre les entrées terrestres (routières essentiellement), le concours de reconquête des entrées de ville inclut désormais également les entrées ferroviaires et les entrées fluviales.

Cette nouvelle configuration a conduit à désigner quatre lauréats pour l'édition 2021.

Dans la catégorie des collectivités de moins de 2.000 habitants, le jury a distingué Yvoire (Haute-Savoie, 950 habitants). La commune des bords du lac Léman, classée également au rang des plus beaux villages de France, a été récompensée pour son opération de "requalification de l'espace public aux portes de la cité médiévale".

Trois prix sont allés aux collectivités de plus de 2.000 habitants, dans chacune des trois catégories terre, fer et eau. Pour les entrées de ville par terre, Louhans-Châteaurenaud (Saône-et-Loire, 17.000 habitants) a été choisie pour son opération de "réaménagement de la place de la libération pour la valorisation de l'entrée de ville par la Seille". Dans la catégorie des entrées de ville par fer, la récompense est allée à Nantes (Loire-Atlantique, 315.000 habitants) pour son opération d'"aménagement des espaces publics de la gare nord" (conçue par l'architecte Rudy Ricciotti et ouverte en novembre 2020). Enfin, dans la catégorie des entrées de ville par l'eau, le jury a distingué Niort (Deux-Sèvres, 59.000 habitants) pour son opération du "Parc urbain de la Sèvre niortaise".

## Et côté pire ?

En matière d'entrées de ville il y a les réussites... et les innombrables laideurs que chacun connaît, faites d'accumulations de panneaux vantant les mérites des enseignes installées dans la zone commerciale périphérique. Comme chaque année désormais, **l'association Paysages de France** s'est fait le plaisir de décerner il y a un mois son palmarès du "Prix de la France moche", en commençant par la catégorie "Tombé dans le panneau" décerné à une commune de la Vienne pour son "fleurissement publicitaire". Cette initiative militante étant plus large que le seul enjeu des entrées de ville, trois autres communes sont lauréates 2021 malgré elles : dans la catégorie "Campagne" une commune de l'Isère pour des panneaux s'accumulant sur la façade d'une maison ancienne ; dans la catégorie "mise en valeur du patrimoine", une charmante cité médiévale alsacienne laissant ses portes fortifiées s'orner de pubs pour cuisinistes... et dans la catégorie spécialement intitulée "publicité sans modération", la ville du Havre et le publicitaire JCDecaux pour excès d'affiches de promotion de boissons alcoolisées sur le mobilier urbain.